

MAÎTRE DES CÉRÉMONIES : MAESTRO DI CEREMONIE .
P1 20

MAITRE DES CÉRÉMONIES

(Nº 20)

Une cour comme celle de Rome, où le cérémonial occupe une si grande place, doit avoir un certain nombre d'officiers ecclésiastiques chargés de le diriger. Cette fonction, qui n'est pas aussi futile qu'on pourrait se le figurer, exige une longue étude et beaucoup de pratique de la part de ceux qui la remplissent. Les maîtres des cérémonies en titre sont au nombre de quatre, mais les deux derniers ne sont considérés que comme les substituts des premiers. Leur devoir est de faire observer ponctuellement, par tous les dignitaires et par le Pape lui-même, le cérémonial indiqué pour chaque acte solennel religieux ou même simplement d'étiquette civile. Ils entrent même comme secrétaires dans certaines congrégations cardinalices. Les quatre maîtres assistent à toutes les chapelles papales, et, quand le Pape envoie un cardinal légat a latere, il lui donne un maître de cérémonies pour l'accompagner et servir auprès de lui.

Les maîtres des cérémonies portent sur la soutane violette un rochet sur lequel ils se revêtent encore de la cotta ou surplis romain à courtes manches, et ils ont le titre de prélats. Le P. Labat, dans ses Voyages d'Italie, dit que quand le Pape célèbre la messe les maîtres des cérémonies ont une longue robe rouge.

